



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 9

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 15 décembre 2025 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025	3
3.	Communications de la présidente.....	3
4.	Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique en remplacement de M. Fabrice Schneider, démissionnaire.....	4
5.	Réponse à la motion M24.006 « Pour une politique salariale attractive ».....	4
6.	Budget 2026	9
7.	Plan financier et des tâches (PFT) 2027-2029	18
8.	Demande d'un crédit-cadre de CHF 8'780'000 sur cinq ans (2026-2030) pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal.....	21
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 en vue de modifier le plan d'aménagement local de Val-de-Ruz.....	26
10.	Motions et propositions	29
11.	Résolutions, interpellations et questions.....	29
11.1.	Question Q25.013 – Place de jeux de Boudevilliers et les autres... ..	29
11.2.	Question Q25.014 – Pourquoi certains chemins forestiers se transforment en autoroute ?	30
12.	Communications du Conseil communal.....	31



Mme Claudine Geiser (PLR) (ci-après, « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« Face au contexte international alarmant, marqué par la persistance de conflits dévastateurs et de tragédies humaines, un sentiment d'impuissance et d'incertitude ébranle notre confiance collective et complique notre capacité à nous projeter sereinement dans l'avenir.

Ce climat se répercute sur la scène politique nationale. Au niveau des cantons, nous constatons avec inquiétude que les débats politiques se polarisent, se durcissent et fragilisent l'esprit du dialogue démocratique. De même, nos engagements de miliciens sont soumis à rudes épreuves.

À notre échelle, celle de la commune, face aux enjeux qui se présenteront à nous ces prochaines années et au-delà de nos légitimes divergences, il est nécessaire de retrouver un élan constructif. Notre engagement citoyen dans le respect de nos compétences respectives est aujourd'hui plus que jamais la clé pour aller de l'avant. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40 Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Bertschi Sarah, Broggin Vuillème Christiane, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chopard Annie, Chopard Corinne, Cuche Brian, Cuche Claude-Alain, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Droxler Thierry, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Frossard Andy, Geiser Claudine, Gossin Genghis, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel David, Oppliger Laurent, Pendacheke Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Petese Julien, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Tschopp Victor, Vallat André, Veya Laurence.

Membres excusés : 4 Lardon Patrick, Moratel Déborah, Ortega Coline, Velic Mehdi,

Membres suppléants : 3 Bertschy Fabien, Gless Nathalie, Waeber Eric.

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.



2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025

M. Christian Masini (PLR) mentionne une correction à apporter à la page 20, 3^e ligne : route cantonale et non nationale.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

La présidente annonce la réception des courriers suivants :

- 09.11.2025 – de M. Fabrice Schneider, *démission de la Commission de salubrité publique avec effet immédiat* ;
- 03.12.2025 – de Mme Maryjo Bachmann, *place de jeux du village de Boudevilliers*.

La présidente procède à la lecture de ce courriel à la demande de M. Cédric Charrière (Les Vert·e·s), afin de donner une bonne compréhension du contexte dans lequel cette question est déposée :

« Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Au début du printemps 2025, une partie de la place de jeux du village a été fermée car apparemment dangereuse pour les enfants. En juillet 2025, j'ai interpellé M. Geiser qui m'a gentiment répondu que « les travaux devraient être conséquents et coûteux et que la population doit s'habituer à faire quelques concessions temporaires ». Dans le cas où la situation devait perdurer, il m'a invité à contacter les élus du législatif afin que la situation puisse évoluer.

Je pense que la situation a perduré et qu'il est nécessaire que vous soyez au courant que la place de jeux est barricadée et normalement inaccessible pour les enfants. Habitant le village et passant régulièrement aux abords de ladite place, il est maintenant régulier de voir les enfants qui jouent sur les balançoires et le toboggan inaccessible. Ma crainte est qu'un enfant se blesse sur ce matériel pas entretenu.

Il est nécessaire pour le village d'avoir un endroit où les enfants peuvent jouer en toute sécurité et ce n'est actuellement pas le cas. Dans notre société actuelle, nous nous plaignons sans arrêt que les enfants sont trop souvent sur les écrans. Si nous ne leur proposons aucune alternative cela ne va pas aller vers le mieux.

Je vous prie instamment de trouver les fonds nécessaires à sa remise en fonction.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Meilleures salutations. Maryjo Bachmann »



- 11.12.2025 – de M. Patrick Lardon, annonçant son absence de la séance à la suite de ses problèmes de santé dont il n'est pas encore rétabli.

4. Nomination d'un membre à la Commission de salubrité publique en remplacement de M. Fabrice Schneider, démissionnaire

M. Christian Masini (PLR) indique que le groupe PLR propose Mme Brigitte Faivre (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Brigitte Faivre (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

5. Réponse à la motion M24.006 « Pour une politique salariale attractive »

M. Simon Monnard (PVL) fait lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« La Commission de gestion et des finances (CGF) a examiné la réponse du Conseil communal à la motion pour une politique salariale attractive lors de sa séance du 17 novembre 2025, en présence du Conseil communal et d'une représentation du service des ressources humaines.

Dans son rapport, le Conseil communal propose principalement l'introduction de l'échelon automatique pour le personnel administratif et technique, à noter qu'il l'était déjà pour le personnel enseignant, afin de s'aligner sur les pratiques de la majorité des collectivités publiques du canton et pour éviter que des collaborateurs en poste depuis de nombreuses années soient défavorisés par rapport à des nouveaux collaborateurs pour lesquels l'échelon est attribué en fonction des années d'expérience lors de l'engagement.

Il propose aussi le maintien du système actuel de prime exceptionnelle sans enveloppe obligatoire et un renforcement ponctuel des avantages non salariaux. Ces propositions sont motivées par des enjeux d'attractivité, de fidélisation du personnel et de cohérence cantonale, tout en affirmant la nécessité de préserver la soutenabilité financière de la Commune. Nous ne reviendrons pas plus en détail sur les informations figurant dans le rapport qui vous a été transmis.

En séance de commission, le Conseil communal a relevé que, dans certains domaines techniques, la question ne se limite pas à la fidélisation du personnel, mais concerne aussi la conservation des compétences et du savoir-faire dans un contexte de concurrence accrue avec les autres collectivités publiques. La Commission s'est penchée sur la croissance des effectifs communaux depuis la création de la Commune. Le Conseil communal a expliqué que cette évolution répond en grande partie à des décisions politiques successives, à l'intégration d'EPT (équivalent plein temps) auparavant couverts par des contrats à durée déterminée et surtout au développement des structures d'accueil pré et parascolaire.



La Commission a examiné les avantages non salariaux, en particulier la couverture du salaire à 100 % durant 730 jours en cas de maladie ou d'accident, jugée élevée par rapport au secteur privé. Il a été expliqué que cette pratique est historique. Elle a été testée lors du dernier appel d'offres auprès des assurances, mettant en évidence que la différence de prime était peu significative. Des contrôles mensuels ont été mis en place afin de prévenir les abus. Il a été rappelé que la majorité des collaborateurs communaux sont soumis à un contrat de droit public avec une période probatoire de deux ans et que seuls les collaborateurs à très faible taux d'activité peuvent relever du droit privé.

La Commission a souhaité clarifier le fonctionnement de l'échelon. Il a été confirmé que, même avec l'introduction de l'échelon automatique, celui-ci n'est pas entièrement inconditionnel. Il peut, par exemple, ne pas être attribué dans certaines situations particulières prévues par le règlement, notamment en cas d'absence prolongée. La Commission a accordé une attention particulière aux conséquences financières de l'introduction de l'échelon automatique.

Dans le rapport préliminaire qui nous a été soumis, les conséquences financières étaient chiffrées uniquement à court terme. Cette estimation a été revue légèrement à la baisse dans le rapport final, à CHF 235'000 par année, pour autant que les EPT demeurent stables. La Commission a demandé une analyse des coûts à moyen et long terme.

Le rapport final, transmis après les travaux de la Commission, a été complété avec une estimation du coût structurel de l'échelon automatique à moyen et long terme, intégrant le fait qu'une partie des coûts est compensée par la rotation du personnel.

Au terme de son examen, la CGF a majoritairement considéré que la réponse du Conseil communal est cohérente et suffisamment étayée, que les enjeux financiers ont été pris en compte et que les mesures proposées répondent à des objectifs d'équité et d'attractivité. La CGF a préavisé favorablement, à huit voix pour et une abstention, la réponse du Conseil communal à la motion M24.006 et recommande au Conseil général d'en prendre acte et d'accepter le classement de la motion. »

M. Genghis Gossin (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance de la réponse du Conseil communal concernant la motion pour une politique salariale attractive. Tout d'abord, ce qui est dit est plutôt rassurant, car l'attractivité de la Commune n'est pas si mauvaise et nous nous situons globalement dans la moyenne cantonale. Cela dit, ce rapport met le doigt sur un dysfonctionnement majeur que l'on ne peut plus ignorer : le fait que nous avons aujourd'hui un personnel communal à deux vitesses. D'un côté, le corps enseignant qui bénéficie d'annuité automatique dictée par le canton, et de l'autre, le personnel administratif et technique, dont l'évolution salariale dépend des possibilités budgétaires du moment.

Cette inégalité de traitement devient difficile à justifier juridiquement, éthiquement, mais également, et surtout, stratégiquement. Alors ne nous le cachons pas : pour nous, libéraux-radicaux, le concept d'augmentation automatique heurte un peu notre ADN.



Nous préférons naturellement la rémunération au mérite plutôt qu'à l'ancienneté. Comme nous l'avons mentionné en groupe, c'est peut-être un mauvais système comparé au privé, mais c'est un système devenu nécessaire par la force des choses. Pourquoi ? Parce que c'est le marché qui dicte sa loi.

Aujourd'hui, Val-de-Ruz peine à recruter, surtout des profils techniques pointus. Le risque, c'est de devoir engager de nouveaux collaborateurs au prix fort du marché, parfois plus cher que nos fidèles employés en poste depuis plus de 10 ans. Cela est injuste pour les anciens, et c'est désastreux pour la fidélisation. Donc, pour attirer les meilleurs profils et retenir nos talents, l'alignement est une nécessité. Certains de nos voisins pratiquent déjà cet automatisme, ce qui rend leur commune souvent plus attractive que Val-de-Ruz. Si nous voulons éviter que nos collaborateurs partent à la concurrence, nous devons agir dès maintenant.

Également, et évidemment, la question financière était au cœur de nos discussions lors de la séance de préparation. La CGF parle d'un impact brut d'environ CHF 200'000 par année. C'est une somme, certes, mais le rapport met en lumière un mécanisme intéressant.

Cette dépense est en grande partie absorbée par la rotation naturelle du personnel. En clair, les départs de collaborateurs en fin de carrière, remplacés par des profils plus jeunes, permettent d'équilibrer la masse salariale. Dès lors, si l'opération semble financièrement supportable grâce à ce turnover, l'argument du coût tombe face au bénéfice de la stabilité de nos équipes.

Soyons clairs, notre groupe gardera un œil attentif sur les chiffres pour garantir que cette mécanique de compensation fonctionne durablement. Le rapport mentionne également la couverture perte de gain maladie à 100 % durant 730 jours. C'est une condition très généreuse, mais même si cela peut paraître beaucoup, nous devons constater que cela devient la norme en 2025 pour attirer des talents. Le PLR soutient cette volonté d'offrir une couverture solide, car un collaborateur bien protégé et considéré est un collaborateur plus serein.

Pour conclure, bien que le groupe PLR ne soit pas, par nature, favorable aux automatismes salariaux, qui peuvent parfois décourager le mérite individuel, nous reconnaissons ici la nécessité d'harmoniser nos pratiques. Ce pas est indispensable pour garantir l'équité entre nos collaborateurs et assurer la relève à des postes clés face à la concurrence du marché de l'emploi. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera, dans sa grande majorité, ce rapport et soutiendra le classement de la motion. »

Mme Magali Barblan (PS) communique la position du groupe socialiste.

« C'est avec intérêt que le parti socialiste a pris connaissance de ce rapport. La décision prise d'octroyer un échelon automatique chaque année à tous les employés de la commune, à la suite du constat qu'il y avait une inégalité de traitement entre les différents groupes de salariés, nous réjouit. Le but d'être attractif ne doit pas pour autant entrer dans une concurrence avec les autres communes de notre canton. Le Conseil communal y a été attentif.



En effet, Val-de-Ruz propose des conditions de travail tout à fait honorables et comparables aux autres communes du canton. Nous saluons aussi la politique d'accueil, d'encadrement et de formation continue proposée aux collaborateurs et aux collaboratrices. Pour résumer, vous l'aurez compris, nous soutiendrons ce rapport et accepterons le classement de la motion M24.006. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Une politique salariale attractive, c'est magnifique. Une augmentation annuelle garantie, c'est top et ce soir, c'est le bon moment, puisqu'on va parler budget, plan financier et crédit. Peut-on simplement se le permettre ? Commençons par le coût de cette politique salariale attractive : CHF 235'000. Notre groupe a étudié avec attention ce dossier, les différences salariales, selon que le personnel soit administratif, technique ou enseignant. Mais n'oublions pas que le personnel communal reçoit également de nombreux avantages qui ne sont pas négligeables. Avons-nous tous ici un abonnement annuel gratuit pour la piscine ? Une assurance en soins privés lors d'un accident ? Une couverture de salaire à 100 % durant 730 jours, ce qui représente deux ans en cas de maladie ou d'accident ?

La possibilité de télétravail, un médecin-conseil à disposition et j'en passe. Car tous ces avantages ne sont pas anodins et représentent un coût non négligeable. Ce sont de vraies valeurs ajoutées sur un salaire.

On nous parle des avantages offerts dans d'autres communes : 40 heures de travail par semaine au lieu de 41 heures au Val-de-Ruz. Est-ce que ça fait vraiment la différence ? Des campagnes de vaccination offertes... N'oublions pas que les vaccins sont également remboursés par certaines assurances de base ou même par les caisses complémentaires, dont 80% des Suisses sont assurés. Est-ce que vous allez choisir un emploi parce que votre employeur vous offre le vaccin contre les tiques ? L'herbe semble toujours plus verte chez le voisin, ne n'oublions pas. Offrir des avantages et des augmentations régulières et garanties, c'est très bien. Mais aujourd'hui, nous allons le voir tout à l'heure, avec le budget et le plan financier, nos finances sont mises à mal. Les nombreux projets déjà en cours ou à venir nous poussent à lever un frein, le frein à l'endettement. Restons prudents. Offrir des avantages avec un échelon garanti chaque année dans une période financière vacillante, ce n'est peut-être pas le moment.

Je vous rappelle que le coût estimé est de CHF 235'000. En conclusion, la Commune de Val-de-Ruz offre déjà de nombreuses bonnes conditions de travail avec de nombreux avantages. Un échelon supplémentaire ne devrait être donné que lorsque le budget, avec des chiffres positifs, le permet. Notre groupe refuse le classement de la motion dans la situation financière actuelle. »

M. Yves Pessina (Les Vert-e-s) fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral accepte ce rapport et salue le travail conséquent qui a été mené en réponse à la motion pour une politique salariale attractive. Ce document est riche, renseigné et permet d'avoir une vision assez complète de la situation du personnel communal, tant sur les aspects salariaux que sur les conditions cadres.



Nous partageons le constat principal du Conseil communal : la différence de traitement entre le personnel enseignant et le personnel administratif et technique en matière d'échelon n'est ni satisfaisante ni facilement compréhensible, et elle peut clairement poser des problèmes d'équité interne, de recrutement et de fidélisation. À ce titre, l'introduction de l'échelon automatique va dans le bon sens.

Cela dit, nous souhaiterions un peu plus de clarté sur les échelons dans la durée. Nous comprenons bien que l'échelon automatique est intégré au budget 2026, sous réserve bien entendu de son acceptation. Mais qu'en sera-t-il pour la suite ? Est-ce que l'intention est bien d'inscrire ce mécanisme de manière pérenne, année après année, comme un principe acquis de la politique salariale communale, ou faudra-t-il à nouveau rediscuter régulièrement au gré des budgets ? Une clarification sur ce point nous semble importante tant pour le personnel que pour la lisibilité politique et budgétaire.

Par ailleurs, le rapport mentionne un turnover légèrement supérieur à la moyenne des administrations publiques dans le canton. Nous aimerions savoir si le Conseil communal dispose d'analyses plus fines sur les raisons de ce turnover. S'agit-il principalement de départs volontaires liés aux conditions salariales, de la mobilité professionnelle normale ou bien d'autres facteurs ? Si ces causes sont identifiées, des pistes correctives, au-delà de la seule question salariale, sont-elles envisagées ou déjà à l'étude, notamment en lien avec la fidélisation, les parcours professionnels ou l'organisation du travail ?

En résumé, nous soutenons l'orientation générale proposée par ce rapport, tout en appelant à la poursuite d'une vision claire, durable et cohérente de la politique salariale et des ressources humaines afin que la Commune puisse continuer à se positionner comme un employeur attractif et équitable. »

Mme Anouk Arbona (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Si vous me permettez, je souhaite aussi la bienvenue à nos collaborateurs qui sont venus en nombre ce soir et que je salue au nom du Conseil communal. Je vous ai entendu, je suis ravie de vous avoir entendus et que le message soit clairement passé. Ce n'est pas qu'une question de salaire, c'est une question de considération. Une équipe reste quand elle se sent utile, soutenue et considérée.

Aujourd'hui, à la Commune de Val-de-Ruz, vous avez vu le budget qui va suivre. Nous avons énormément de projets, énormément d'ambition. Nous avons également énormément de demandes. Pour réussir à soutenir tous ces projets, cela n'est possible qu'à travers des ressources. Nous bénéficions de collaborateurs expérimentés et spécialisés. Nous nous développons, nous nous formons, et il est important aujourd'hui d'accepter cet échelon, non pas au titre d'un mérite individuel, mais bien d'un mérite collectif.

Alors, pour répondre aux questions qui ont été posées, évidemment, cette modification de l'échelon entrera dans le règlement du personnel qui sera modifié, afin qu'il soit pérenne. En cas d'extrême nécessité, cela pourra être reconsidéré. »



Vote du classement de la motion M24.006 « Pour une politique salariale attractive » : accepté par 35 voix, contre 4.

6. Budget 2026

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« M. Mehdi Velic devait rapporter, mais il se trouve malade depuis hier. Il m'a donc demandé de prendre sa place et m'a transmis son texte en tant que rapporteur de la Commission de gestion et des finances. Je vais donc vous lire son rapport. »

Madame la Présidente, chers collègues,

Au nom de la Commission de gestion et des finances, je vous présente le rapport sur le budget communal 2026. Ce budget prévoit des charges d'exploitation d'un peu plus de CHF 103 millions pour des revenus d'environ CHF 102.6 millions, ce qui nous mène à un déficit de CHF 586'000, soit 0.57% des charges. Par rapport aux comptes 2024, les charges augmentent d'environ 7.4%, ce qui montre bien que nous sommes aujourd'hui dans une phase financière tendue, mais encore maîtrisée.

Ce budget est clairement ambitieux, marqué par de très forts investissements dans les écoles, les routes, la piscine, les infrastructures techniques et l'énergie. Ce choix politique est d'investir pour rattraper les retards structurels importants. Cela implique une dérogation exceptionnelle au frein à l'endettement en 2026 et probablement une seconde en 2027 pour pouvoir terminer les chantiers. La Commission constate que l'endettement, après avoir diminué ces dernières années, reste encore supportable, même si la dette pourrait augmenter sensiblement d'ici 2026 jusqu'à environ 70% des CHF 20 à 23 millions prévus, selon la réalisation effective des investissements.

L'augmentation des charges d'exploitation est surtout liée à de nouvelles prestations votées par ce Conseil, à la hausse des effectifs, au développement du parascolaire, ainsi qu'aux besoins dans les domaines de l'environnement et de la sécurité. Le résultat reste légèrement déficitaire, alors même que plus de CHF 800'000 d'adéquations communales ont été intégrés et que plus de CHF 2 millions de charges supplémentaires ont été absorbées par rapport à 2024. Cela souligne à quel point l'équilibre est aujourd'hui fragile.

Lors du débat en commission, plusieurs thèmes ont suscité des questions. Concernant le parascolaire, celui-ci connaît une forte hausse des charges, partiellement compensées par des subventions cantonales, des participations fédérales, bien que cela se fasse avec un léger décalage entre 2025 et 2026, et par la contribution des parents.

Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, la mise en place d'un délégué à l'énergie a été confirmée. La Commune privilégie le conseil aux propriétaires plutôt que les subventions directes pour encourager la rénovation et le photovoltaïque.



La gestion des cours d'eau, des étangs et des arbres est désormais mieux structurée, avec un objectif de planter dix arbres par an, soutenu par plusieurs subventions fédérales dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la compensation des charges (RPT).

Concernant l'eau potable et les eaux usées, l'équilibre par autofinancement demeure un objectif. Une révision des tarifs est prévue pour 2026, avec une annonce attendue au printemps, et un suivi renforcé des installations a été mis en place, notamment pour les compteurs et les dispositifs anti-retour.

Les chauffages à distance et la forêt ont également suscité des interrogations. L'approvisionnement en bois est aujourd'hui sous tension : la production locale n'étant pas suffisante, elle doit être complétée par des achats à l'extérieur. Aucun bénéfice n'est réalisé sur le bois et, dans ce contexte, une réévaluation future des tarifs de chaleur n'est pas exclue.

En matière de routes, la demande de crédit-cadre a été confirmée, avec une priorité donnée à l'entretien des 660'000 m² de routes communales. Pour la piscine, le chantier, longtemps repoussé, devient désormais indispensable avec la nécessité de son assainissement.

Concernant les charges de personnel, les augmentations s'expliquent principalement par les nouveaux effectifs, le développement du parascolaire, le trafic et l'enseignement, notamment au cycle 1, avec des effets liés à la période post-COVID. Plusieurs départs à la retraite ont permis de limiter partiellement cette hausse, mais la Commission recommande d'améliorer la lisibilité entre les charges et les subventions, car il n'est pas toujours simple de s'y retrouver.

Du côté des impôts et des revenus, les prévisions reposent sur l'historique, l'évolution de la population et la moyenne de l'impôt par contribuable. Le Conseil communal reconnaît cependant une grande incertitude dans le contexte actuel et rappelle les mécanismes de taxation rétroactive, qui peuvent parfois générer une vision trompeuse d'une année sur l'autre.

Les investissements atteignent un niveau très élevé, autour de CHF 23 millions. Les amortissements varient fortement selon les objets, entre 10 et 50 ans, ce qui peut compliquer la lecture. La loi impose, par ailleurs, un autofinancement minimal de 20% par l'impôt.

Avec tout cela, la Commission de gestion et des finances souhaite rappeler l'importance d'une vigilance permanente. La situation économique reste incertaine, les charges fixes augmentent et les marges de manœuvre ne sont pas illimitées. Il sera essentiel de suivre de près l'évolution de la masse salariale, d'anticiper les coûts d'entretien liés aux nouveaux investissements et de maintenir une planification financière pluriannuelle lisible.

En conclusion, le budget 2026 est clairement un budget de rattrapage et d'investissement massif. Il assume une augmentation temporaire de l'endettement, accompagné d'une volonté politique de moderniser les infrastructures, de sécuriser l'avenir énergétique et de répondre à la croissance de la population. La Commission reconnaît les risques, mais estime que le travail présenté est sérieux, nécessaire et cohérent avec les décisions prises ces dernières années.



C'est pourquoi la Commission de gestion et des finances recommande l'adoption du budget 2026 et des arrêtés qui l'accompagnent, tout en appelant à une vigilance constante lors de son exécution.

La Commission a préavisé positivement à six voix pour, une contre et deux abstentions concernant l'arrêté pour l'approbation du budget 2026. Elle a également préavisé favorablement à sept voix pour et deux abstentions l'arrêté concernant la dérogation au mécanisme de calcul du frein à l'endettement pour ce même budget. Enfin, elle a accepté à l'unanimité l'arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt pour le financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages pour l'année 2026. La Commission vous encourage donc à soutenir ce budget 2026. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) donne la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a étudié avec intérêt le budget de la Commune de Val-de-Ruz pour l'année 2026. Tout d'abord, le groupe tient à remercier l'administration communale pour ce rapport précis et bien construit. Le budget présente un déficit d'environ CHF 586'000, Dans un contexte de période économique morose et incertaine, ce résultat pourrait, de prime abord, paraître satisfaisant. Néanmoins, avec un peu d'analyse, la réalité est tout autre.

Ce budget est l'expression même d'une commune qui, après une année et demie de gestion par une nouvelle majorité de gauche, a ouvert les vannes à fond. L'illustration même de cette pratique se constate lors de chacune des réunions de notre autorité par des propos, des demandes de la gauche de notre conseil, de type – CHF 90'000 pour un tel projet en plus, c'est négligeable. CHF 100'000 de charges salariales en plus, ce n'est rien du tout, etc.

Malgré un bénéfice de plus d'un million en 2024, malgré l'augmentation budgétée des recettes fiscales, malgré l'augmentation importante des charges géo topographiques, le budget reste déficitaire. Les charges pour 2026 dépassent pour la première fois les CHF 100 millions, pour atteindre précisément CHF 103.19 millions. Les recettes progressent elles aussi à CHF 102.6 millions, mais cela représente tout de même CHF 7 millions d'augmentation de charges par rapport aux comptes 2024, ou CHF 5.5 millions de plus par rapport au budget 2025. C'est trop.

Ce manque de retenue, ce manque de respect du travail des contribuables qui fournissent les recettes de la Commune par leur dur labeur, et ce manque de vision se traduisent par une progression des charges d'exploitation de 7.48% comme mentionné précédemment. Cette situation est malsaine pour des finances publiques sur le long terme, et c'est le signe d'une gestion à vue sans vision à long terme du budget.

Le contexte actuel démontre bien cette tendance : budget contesté dans le canton de Fribourg, budget refusé dans le canton de Genève, manifestations et tensions dans le canton de Vaud. Et aujourd'hui, une communication dans le canton de Neuchâtel indique qu'il manque CHF 200 millions pour les années à venir. C'est pareil pour les communes. Ces dernières sont de plus en plus dépendantes des deniers des citoyens, s'appuyant sur des taxes et autres émoluments pour financer le train de vie du secteur public.



Parlons maintenant un peu des investissements. Les investissements inscrits au budget 2026 représentent CHF 23.3 millions, dont CHF 19.6 millions pour le patrimoine administratif. La validation de ces derniers par notre autorité nécessite une dérogation au frein à l'endettement, possible seulement deux fois par législature et qui nécessite une majorité qualifiée.

Malgré ces critiques, le PLR reconnaît grandement la nécessité de faire face au manque d'investissements intervenus depuis la fusion des communes et apporte son plein soutien à tous les investissements dans l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures communales jugées d'importance stratégique : que ce soit dans le domaine des eaux potables, des eaux usées, des routes, de la piscine, etc.

En outre, le PLR juge le volume des investissements pour le patrimoine financier plutôt faible. Dommage, car cela apporte généralement une plus-value financière et des recettes régulières et bienvenues. Malheureusement, la majeure partie des investissements récents dans le patrimoine financier a été réalisée dans le projet de La Vue-des-Alpes, dont la rentabilité reste encore malheureusement très incertaine. Le PLR reste donc prudent.

Le PLR constate également que beaucoup d'investissements significatifs, notamment ceux qui réduisent la liberté des citoyens, ne sont pas forcément indispensables. On pense ici aux nombreuses zones 30 en projet qui n'ont à ce jour rien d'indispensable au regard des finances communales qui sont dans le rouge.

Parlons maintenant de la dette brute de la Commune. Celle-ci va passer de CHF 132.1 millions à fin 2025 à CHF 146 millions à fin 2026 si tous les investissements 2026 venaient à être réalisés, bien sûr.

Vous l'aurez compris, le PLR n'est pas satisfait de ce budget, mais sans majorité dans notre conseil, la majorité des membres PLR feront le point dans la poche et l'accepteront malgré tout. À noter que le PLR tient à préciser qu'il s'opposera à certains des investissements à valider lors des rapports à l'appui d'investissements encore à venir pour l'année prochaine. »

M. André Vallat (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie tout d'abord le Conseil communal pour son rapport concernant le budget 2026. Comme cela a déjà été dit, c'est un budget qui comporte des investissements très importants. Ceux-ci ne sont plus compatibles avec le frein à l'endettement, mais ils correspondent à un taux d'endettement communal relativement bas. Le groupe socialiste approuve donc la dérogation au frein à l'endettement.

Une partie de ces investissements, en particulier ceux qui concernent la réfection des routes, consiste en un rattrapage, qui coûterait encore plus cher si remis à plus tard. D'autres investissements importants concernent nos écoles, nécessaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves. Nous voulons également soutenir des projets ambitieux comme celui de l'Hôtel de La Vue-des-Alpes, avec tout ce que cela implique pour développer un tourisme intéressant pour Val-de-Ruz.



Nous y croyons, même s'il est difficile de dire exactement quand nous rentrerons dans nos frais. Nous ne voulons pas non plus négliger notre piscine, et nous sommes satisfaits des ambitions de poursuivre le développement du chauffage à distance.

Concernant les projets de réfection des routes, notre groupe a été très sensible aux conférences et aux informations données sur le développement durable, comme mentionné dans le programme de législature communale. Nous souhaitons que ces projets contiennent un volet sur leur durabilité, tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Pour ce qui est du budget d'exploitation, le groupe socialiste soutient les améliorations proposées concernant la politique salariale des employés de la Commune. Le groupe a également bien compris l'origine des augmentations des postes équivalents plein temps (EPT) dans les divers services. En effet, une augmentation assez importante ressort par rapport aux années précédentes. Toutefois, une partie de ces nouveaux postes répond à des besoins identifiés, comme l'accueil parascolaire, notamment pour faire face au contre-projet de l'initiative « Une demande, une place ». D'autres augmentations correspondent en réalité à des contrats autrefois à durée déterminée, qui passent à durée indéterminée. Par ailleurs, il faut noter que la plupart des EPT budgétés avaient déjà été discutés et acceptés par le Conseil général.

Nous terminons sur un sujet où notre groupe n'est pas satisfait : les conditions favorables au développement de la culture. En effet, les institutions parmi les plus importantes d'un point de vue culturel dans le Val-de-Ruz, font face à des coûts salariaux élevés. Et si les subventions dont elles bénéficient ne suivent pas l'inflation, cela affecte leur capacité à assurer leurs activités. Nous avons espéré que le Conseil communal, sur la base des interpellations entendues en fin d'année 2024, travaillerait ce sujet durant l'année 2025 en vue du budget 2026.

Cependant, malgré une rencontre le 3 octobre dernier entre le codirecteur des Jardins Musicaux, M. Valentin Reymond, l'un de nos membres du parti socialiste, et des représentants du Conseil communal, nous avons l'impression que cela n'a pas été compris.

Finalement, nous avons décidé de ne pas amender le budget pour ce sujet qui nous semble important, mais qui doit faire l'objet d'un projet dédié. Un tel projet ne représenterait pas nécessairement de gros montants. Nous reviendrons donc avec une proposition complète concernant la culture en début 2026.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le budget 2026 avec ses trois arrêtés et les amendements du Conseil communal. Nous vous encourageons à faire de même. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture de la position du groupe UDC.

« Le budget 2026 émis par notre Exécutif a retenu toute l'attention de notre parti. Tout d'abord, il nous paraît impératif pour l'année prochaine de planifier un budget positif ou neutre, car les prochaines années seront très probablement compliquées. De plus, ce budget déficitaire de CHF 586'689 pourrait être revu en mieux sans trop de complications. Je m'explique sur les points suivants.



Tout d'abord, nous devons déroger au frein à l'endettement ces deux prochaines années. Ce sera très compliqué de ne pas y déroger en 2028. Ensuite, notre Exécutif doit être très vigilant sur les charges, notamment salariales, qui augmentent constamment. Les salaires de toute l'administration communale ne devraient pas bénéficier de l'échelon automatique lié au salaire, du moins pour ce budget. Tout le monde effectue très certainement du bon travail, mais nous devons tous nous serrer la ceinture et montrer l'exemple. Une gratification en fin d'année peut très bien être accordée si la situation le permet. L'économie estimée se situerait entre CHF 100'000 et CHF 200'000.

Le matériel et les prestations de services peuvent être diminués de 2 à 3% sans impacter ces postes de manière trop sévère, pour une économie de CHF 250'000 à CHF 300'000. Au point 313, l'avance de la Commune au fonds de roulement des ambulances est très importante et avoisine les CHF 840'000. C'est un point à surveiller de près. Au point 314, il est à relever une augmentation de la taxe de drainage pour chaque hectare de CHF 10, ce qui rapportera CHF 25'000 de plus au fonds de drainage sur les 2'500 hectares à entretenir. C'est une très bonne chose pour laquelle je me bats depuis plusieurs années, afin de pouvoir entretenir correctement nos terres cultivables. L'entreprise concernée appréciera, ainsi qu'une bonne partie des gens de la terre.

Au point 363, l'augmentation des places auprès du parascolaire, acceptée par notre Autorité, s'élève à CHF 425'000. Les subventions de la Confédération et du Canton, ainsi que la péréquation financière aux points 462 et 463, permettent de redresser un peu la situation. En fin de budget, l'analyse détaillée sous la motion « trafic » dans les villages de Dombresson et Fontainemelon montre que des zones de rencontre et des zones limitées à 30 km/h sont prévues - mais pas votées - pour un montant de CHF 110'000. À nos yeux, cela n'est pas indispensable tant qu'il y a un déficit au budget.

Dans ces conditions, notre parti n'acceptera pas l'arrêté concernant l'approbation du budget 2026 et s'abstiendra très certainement pour la dérogation du frein à l'endettement, car, je le répète, ce budget aurait dû être égal ou positif, comme démontré ci-dessus. Concernant le pourcentage de participation de l'impôt sur le financement des déchets urbains, notre groupe soutiendra ce point. Encore un grand merci à notre chancellerie et à notre Exécutif pour la clairvoyance des textes. »

M. Romain Douard (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Ça a déjà été dit, pour la première fois de son existence, la Commune voit son budget de fonctionnement passer la barre symbolique de CHF 100 millions. Un petit retour en arrière nous indique que le budget 2013 était encore inférieur à CHF 75 millions. Depuis 2013, ce budget a donc augmenté d'environ 2.5% par année. Cette évolution n'est cependant pas linéaire. En 2026, il dépasse largement l'augmentation moyenne de ces 12 dernières années.

Une rapide lecture du rapport du Conseil communal nous éclaire sur les principales raisons de cette augmentation extraordinaire. Nous constatons notamment des augmentations qui ne sont pas liées, comme cela a été dit, à une majorité de gauche, mais à des demandes de la population. Rappelons que l'augmentation des places d'accueil fait suite au dépôt d'une initiative populaire, tout comme l'augmentation des subventions aux sociétés actives dans le sport et la culture.



Mais ces volontés populaires ne sont pas les seules causes. Parmi les postes importants, nous retrouvons l'augmentation de la facture sociale, en lien notamment avec l'augmentation des subsides pour l'assurance maladie. Ce n'est pas non plus une demande de gauche. L'augmentation du coût des ambulances : peut-être que les socialistes demandent plus d'ambulances, je ne sais pas si c'est le cas chez les Verts, mais je ne le crois pas.

Enfin, une réforme de l'administration communale conduit à l'internalisation de plusieurs postes de travail et à la création de 3.8 EPT supplémentaires, ce qui permettra à la fois de mieux répartir la charge de travail déjà existante et d'assurer le traitement des nouvelles tâches qui incombent à notre Commune. Cela se fera aussi pour le bienfait des employés en permettant, espérons-le, d'éviter des burn-out et des démissions.

Pour en venir aux détails, les discussions au sein de notre groupe ont soulevé les questions et remarques suivantes : la première concerne la création d'un poste de chargé de communication. Notre groupe souhaite en savoir plus sur ce que sera sa mission, car, compte tenu de l'immense variété de tâches qu'une telle personne pourrait être amenée à réaliser, nous demandons au Conseil communal de mener une réflexion approfondie à ce sujet et de soumettre une demande de création de poste à notre Conseil avant tout engagement.

La deuxième question a trait au chauffage à distance. Le rapport du Conseil communal mentionne que ces derniers tendent à devenir déficitaires. Le Conseil communal a-t-il des pistes pour remédier à cet état de fait ou faut-il s'attendre à ce qu'une partie de l'énergie fournie à certains propriétaires doive être, à l'avenir, financée par l'impôt ?

La troisième question est plus formelle et concerne l'arrêté sur la participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets. Une brève recherche dans la courte histoire de notre Commune permet de nous rafraîchir la mémoire. Le 28 avril 2014, le Conseil général, sur proposition de la Commission des règlements, avait renoncé à fixer ce pourcentage dans le règlement sur la gestion des déchets. Cette décision était motivée par l'idée de réévaluer annuellement le fonctionnement de cette élimination des déchets. Compte tenu de l'absence d'un chapitre dédié à ce thème dans le rapport sur le budget 2026, il nous est difficile de nous faire un avis pertinent sur ce point. Pour notre groupe, cette question n'est toutefois pas rhétorique et mériterait d'être à nouveau approfondie. Le Conseil communal peut-il engager une réflexion à ce sujet ?

Au chapitre des investissements, nous constatons encore une fois que notre Commune est confrontée à de nombreux défis. Pour renouveler ses infrastructures, les besoins sont énormes et tous les investissements prévus n'ont pas toujours pu être réalisés au cours des dernières années. Comme la majeure partie des investissements est discutée en détail au sein de notre Conseil, notre groupe a avant tout débattu du bien-fondé de la proposition de surseoir au frein à l'endettement pour l'année 2026. Compte tenu de la situation financière actuelle du ménage communal et des importants besoins, notre groupe validera cette demande de dérogation.



Je terminerai sur quelques considérations générales. Après quelques années de bonne conjoncture et de comptes bénéficiaires, nous faisons aujourd'hui face à des conditions économiques plus difficiles, et le budget 2026 annonce un retour aux chiffres rouges. Cette péjoration n'est certes pas réjouissante, mais elle montre aussi que de nombreuses prestations à la population ont été améliorées et que l'administration a pu se moderniser. Ce sont des avancées que nous saluons tout en restant conscients que nous ne devons pas oublier la réalité des chiffres. Le déficit annoncé se situe encore dans une fourchette limitée et nous accepterons en majorité ce budget 2026, y compris l'amendement du Conseil communal proposé ultérieurement, ainsi que la dérogation au mécanisme de calcul du frein à l'endettement.

Je profite encore d'avoir la parole pour remercier le Conseil communal et l'administration pour la préparation de ce budget. Pour terminer, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, car grâce à lui, nous bénéficions jour après jour d'un espace de vie agréable à Val-de-Ruz. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je retiens des différentes interventions que les séances consacrées au budget, à la Commission de la gestion des finances pour commencer, et certainement au sein des groupes après, ont fait l'objet d'un travail approfondi et minutieux. Le budget a bien été intégré, compris, les chiffres sont clairs et les retours sont cohérents. Je n'aurai donc pas beaucoup de commentaires à apporter, peut-être juste quelques réponses aux différentes préoccupations qui ont été exprimées.

C'est vrai, nous avons d'une part une augmentation psychologique de ces fameux CHF 100 millions que nous dépassons maintenant. La réalité ne change pas fondamentalement, mais c'est un seuil qui nous fait prendre conscience de la taille de la Commune de Val-de-Ruz et de l'importance de sa population.

Nous avons aussi un budget légèrement déficitaire. Cela a été souligné, nous sommes à peu près à un demi pour cent du budget. Je ne vous cache pas que la tentation, en tout cas au niveau du dicastère des finances, et ensuite nous nous en sommes bien gardés au sein du Conseil, aurait été de dire qu'on enlève un peu ici et là, pour que ça ne se voie pas trop dans le budget et qu'on arrive juste à zéro, pour donner l'impression d'être plus responsable. Mais ce chiffre doit aussi nous servir de mise en garde, malgré tout. Je pense que c'est important de conserver ce budget avec un léger déficit.

Il est vrai que les prestations ont beaucoup augmenté ces dernières années. Cela a été dit, alors je n'ai pas besoin d'y revenir. La pression de la population, notamment via l'instrument de l'initiative populaire à deux reprises, a joué son rôle. Il y a aussi une pression interne. Et quand je parle de pressions internes, au sens large, ce sont également les procédures qui deviennent plus complexes et les interventions d'avocats, de plus en plus nombreuses, à tous les stades de la procédure. Cela demande un travail plus précis et plus complet de l'administration, travail que nous devons assurer et renforcer pour ne pas accumuler de retard ou risquer des désaveux. Sinon, nous pourrions nous retrouver dans l'impossibilité d'avancer.



Concernant les problématiques exprimées en lien avec la culture, nous entendons que le sujet reviendra. Il y a également une interrogation relative au poste de chargé ou de chargée de communication, qui passera effectivement devant votre autorité. Ce poste n'était pas un souhait du Conseil communal au départ, en tout cas pas pour cette année. Bien sûr, nous y avons songé, mais c'est une décision qui a été précipitée par la Commission de gestion et des finances, qui a souhaité que nous l'ajoutions au budget. Cela n'était pas prévu par le Conseil communal à l'origine.

Je crois pouvoir rassurer au sujet des chauffages à distance. Nous avons identifié des dysfonctionnements techniques, avec du matériel à rénover et des compteurs à changer. Ces mécanismes, devenus quelque peu vétustes, seront remplacés, et les interventions sont prévues au budget des investissements. Nous espérons que cela constituera un premier pas vers le rétablissement d'une exploitation équilibrée de ces chauffages à distance.

Je prends note de la remarque concernant la participation de l'impôt à la taxe sur les déchets. Je n'avais pas préparé ce sujet, car il avait été traité en amont. Il me semble que le canton a pris des dispositions sur la question, auxquelles nous nous conformons. Pour ne pas répondre de manière incomplète aujourd'hui, je retiens cette question et note qu'il y a une demande pour y revenir.

Une petite remarque encore à propos du frein à l'endettement. Cela a été évoqué : nous avons de nombreux projets qui débiteront en 2026, mais qui ne seront pas terminés en 2027. En 2027, il sera difficile de respecter à nouveau le mécanisme du frein à l'endettement. Ce point est clair pour tout le monde, et il est important de le souligner. Cependant, en 2028, il ne sera pas possible de recourir à une nouvelle dérogation au frein à l'endettement, à moins de modifier notre règlement communal. Actuellement, le règlement communal n'autorise que deux dérogations par législature. Aujourd'hui, le Conseil communal n'a pas l'intention de vous demander de modifier cette règle.

Une dernière remarque sur le frein à l'endettement : comme il doit être voté à la majorité qualifiée, je vous rappelle que les abstentions comptent comme des votes contre. Dans le calcul final, les abstentions sont additionnées aux "non", il est donc important de le prendre en compte.

Enfin, un amendement neutre est proposé, dicté par les circonstances. Le Grand Conseil a adopté le budget cantonal avec quelques incidences pour les communes. Selon les chiffres communiqués par le service financier de l'État de Neuchâtel, nous devons nous attendre à une péjoration de CHF 210'000 au chapitre de la facture sociale. En parallèle, ce service nous a également annoncé une réévaluation des rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année 2026, avec une prévision prudente d'environ CHF 300'000 de plus pour la Commune de Val-de-Ruz. Ces ajustements modifient les montants du budget, mais pas son résultat. Cette évaluation nous semble correcte et c'est pourquoi nous vous la présentons aujourd'hui comme amendement au texte et au document qui vous a été distribué.

Je vous remercie de votre accueil, de votre lecture attentive du budget et de votre écoute. »



M. Daniel Geiser (CC) prend la parole pour compléter les propos ci-dessus.

« Je me permets de faciliter la réponse que mon collègue cherche concernant les déchets. Étant donné que c'est mon domaine, il est clair que le financement de la gestion des déchets urbains pour les particuliers est financé entre 20 et 30% par l'impôt. C'est la loi cantonale qui nous l'impose. Il y a quelques années, le Grand Conseil s'était prononcé sur ce sujet et avait rejeté l'intention de la Commune de Val-de-Ruz de diminuer à 10%, voire d'arriver à 0, car la loi cantonale ne nous permet pas d'aller en dessous des 20%. C'est donc la raison pour laquelle aujourd'hui, nous restons à ce niveau. Mais si un débat devait reprendre dans le cadre du Grand Conseil, nous suivrions cela avec attention, et la question pourrait revenir sur la table. Pour l'instant, les choses sont claires et bouclées. »

Vote des amendements du Conseil communal portant sur l'article premier de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2026 : accepté à l'unanimité

Vote de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2026, avec amendements : accepté par 33 voix, contre 5 et une abstention.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à la dérogation au mécanisme de calcul du frein à l'endettement pour le budget 2026 : accepté par 33 voix, contre 2 et 4 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2026 : accepté à l'unanimité.

7. Plan financier et des tâches (PFT) 2027-2029

M. Jonathan Amstutz (PLR) fait lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Au nom de la CGF, nous remercions le Conseil communal pour l'élaboration de ce rapport, dont la réalisation s'est avérée à la fois complexe et estimative. La Commission a analysé avec attention le plan financier et des tâches estimé jusqu'en 2029. Des discussions ont eu lieu quant à l'utilité des projections selon deux scénarios (haut et bas).

À cet égard, il convient de rappeler que le rapport 2024 présentait trois scénarios : un scénario haut, un scénario bas et un scénario médian ou moyen. La CGF estime cependant qu'une vision unique, la plus réaliste possible, serait suffisante pour cet exercice. Concernant l'aspect financier, bien qu'il s'agisse de projections, la Commission s'inquiète d'un PFT 2029 déficitaire de près de CHF 10 millions dans le scénario haut, soit environ 10% du budget communal. Le scénario bas n'est guère plus rassurant, avec une estimation à 5% du budget en déficit.



La CGF suivra cette évolution avec une attention particulière et veillera à ce que les finances communales soient gérées de la manière la plus juste et rigoureuse possible pour les années à venir. »

M. Raphaël Emourgeon (PLR) transmet la position du groupe PLR.

« Notre groupe a examiné avec attention le plan financier et des tâches 2027-2029. Cet exercice prévu par la loi constitue un outil essentiel de pilotage financier permettant d'anticiper les effets à moyen terme des décisions politiques et des investissements communaux. Nous saluons le travail du Conseil communal et de l'administration. Le PFT présenté est clair, structuré et offre au Conseil général une base solide pour apprécier les enjeux financiers dans un contexte économique incertain. Nous relevons positivement la démarche méthodologique retenue fondée sur deux visions contrastées qui permettent d'illustrer les marges d'incertitude tout en conservant une bonne visibilité. À terme, une planification fondée sur un scénario principal, prudent et réaliste, complétée par une analyse ciblée des risques, pourrait encore renforcer l'efficacité de cet outil.

Sur le fond, le PFT met en évidence que la Commune est aujourd'hui confrontée aux conséquences de sous-investissements passés, dont le rattrapage exerce une pression importante sur les finances. Cette situation explique en partie le niveau élevé des investissements prévus et leur impact durable sur les charges de fonctionnement. Les indicateurs financiers traduisent clairement cette tension. Le degré d'autofinancement passe de 134% en 2024 à 13% en 2027, avant de se redresser partiellement sans retrouver un niveau confortable à l'horizon 2029. La charge d'intérêts liée à l'endettement progresse de manière structurelle sur la période. Cette évolution se traduit concrètement par une augmentation des intérêts de la dette d'environ CHF 600'000 par an entre le budget 2026 et la fin du PFT, tandis que leur poids dans les charges totales passe de 1.08% en 2024 à 1.70% en 2029.

Dans ce contexte, il est essentiel de ne pas lire le PFT uniquement lorsqu'il annonce des perspectives favorables, mais de le considérer comme un outil de référence permanent. Les enseignements qui en ressortent doivent accompagner les prochaines décisions d'investissement. Notre groupe partage ainsi l'orientation consistant à se référer à la vision la plus prudente pour la conduite financière de la Commune, avec une priorisation rigoureuse des projets, une maîtrise des charges courantes et une attention constante portée à l'endettement.

En conclusion, le groupe PLR approuve le rapport sur le PFT 2027-2029 et félicite la Commune pour la qualité et le sérieux de cet exercice. Nous encourageons le Conseil communal et le Conseil général à s'appuyer sur ce PFT comme un véritable cadre de décision, garant d'une politique financière responsable, pragmatique et durable, au service de la population. »

M. Eric Waeber (PS) donne la position du groupe socialiste.

« Sans revenir sur le fond de ce PFT 2027-2029 qui nous est présenté et que le groupe socialiste valide dans sa globalité, nous avons débattu plus longuement de l'utilité d'un tel PFT ainsi que de sa forme, à savoir une, deux ou trois visions.



Après un débat vif et stimulant, le groupe socialiste relève l'importance fondamentale d'établir un PFT afin de visualiser les enjeux et impacts des investissements futurs en tenant compte de la prévision des cinq facteurs suivants : les salaires, les charges sociales, les revenus fiscaux, le revenu de la péréquation financière, le coût de l'énergie et le coût des matières. Il nous semble également judicieux d'établir une vision basse et une vision haute, afin de clairement dessiner un futur à l'intérieur de ces deux bornes. Ne faire qu'une moyenne ne donne qu'une idée très vague et forcément hors des clous, sans pouvoir même connaître la variance acceptable autour de cette moyenne.

Dans le futur, il pourrait être aussi intéressant de prendre en compte le PFT du canton afin de corroborer certaines hypothèses. En finalité, le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour cette projection forcément complexe et difficile et estime que le PFT est un instrument essentiel à la bonne maîtrise de la gestion financière de la Commune à moyen terme. »

Mme Corinne Chopard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Notre groupe a pris connaissance du plan financier et des tâches pour 2027-2029 et se montre moins optimiste que le Conseil communal. Partir sur une vision basse nous semble très optimiste et même utopiste. Notre vision l'est moins. Restons prudents et espérons qu'il sera possible d'éviter la version haute et un déficit conséquent. Garder un équilibre financier avec les nombreux projets et investissements planifiés pour 2027-2029 risque bien d'être compliqué. Rigueur et vigilance seront la base pour réussir à maintenir ce plan financier. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) donne la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Comme chaque année, notre groupe s'interroge sur la manière de prendre en compte le PFT. Faut-il le considérer comme une planification des tâches annoncées dans le programme de législature ou comme une anticipation du budget des années à venir ? Est-ce un travail de comptable dans son sens scientifique ou plutôt un exercice divinatoire ?

C'est probablement un peu tout à la fois et nous félicitons le Conseil communal pour la qualité du travail présenté. Le PFT a deux vertus : il nous informe des défis qui attendent notre Commune et de la manière dont le Conseil communal entend y faire face. De plus, il nous tient informés des prévisions financières qu'est en mesure de réaliser le Conseil communal. Ainsi, ce PFT 2027-2029 prédit quelques années assez difficiles sur le plan financier, que ce soit dans sa version basse ou haute.

Nous sommes aujourd'hui avertis que les budgets des prochaines années seront difficiles, ce qui doit nous pousser à la retenue et pourrait même nous contraindre à nouveau à devoir opérer des choix difficiles. D'un point de vue formel, le fait de présenter les deux versions, basse et haute, de ce PFT n'est pas indispensable aux yeux de notre groupe, contrairement à d'autres. La lisibilité est complexe, et la vérité est probablement à chercher entre les deux versions. Nous pourrions très bien nous satisfaire d'une seule version et nous encourageons le Conseil communal à se sentir libre dans ce sens s'il le juge opportun, à l'avenir. Sur le fond, notre groupe n'a pas de commentaire particulier concernant ce PFT et acceptera de prendre ce rapport en considération. »



M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Encore une fois, j'entends vos interrogations, que nous partageons quelque peu, puisque, comme cela a été relevé, le plan financier des tâches à l'origine était une projection. Ensuite, nous avons pris l'habitude, à la Commune de Val-de-Ruz, de passer à une triple projection : une projection réaliste, puis des variations hautes et basses, optimistes ou pessimistes, selon comment on les perçoit. Nous nous sommes interrogés sur la plus-value de ces projections multiples. J'entends maintenant qu'au sein du Conseil général, la préférence entre une projection unique, peut-être plus politique, ou une double projection, plus technique, n'est pas encore arrêtée.

Aujourd'hui, le PFT pose une question soulevée également par les services techniques : si tout va bien, les chiffres devraient se situer à tel niveau. Pourtant, il n'y a pas de forte composante politique derrière ces chiffres, car nous restons dans des marges d'incertitude. La réflexion sur la manière de présenter nos projets pour l'année prochaine est en cours. Elle a été initiée à la Commission de gestion et de finances, et c'est là que la discussion se poursuivra.

Il est vrai que ce PFT résonne comme une mise en garde quant aux années à venir, car personne – et en tout cas pas le Conseil communal – n'envisage avec sérénité la projection basse telle qu'elle est donnée actuellement. C'est également notre préoccupation, que nous partageons. Dans tous les cas, il faudra revenir, avec de l'anticipation, le plus rapidement possible sur les chiffres de 2026, afin de les maintenir autant que possible en lien avec la projection basse, et éviter qu'ils ne dérivent. »

Vote de prise en considération du rapport du plan financier et des tâches 2027-2029 : acceptée à l'unanimité.

8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 8'780'000 sur cinq ans (2026-2030) pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Pour la CGF, lors de sa séance du 17 novembre dernier, la Commission de gestion et des finances a examiné cette demande de crédit-cadre de CHF 8'780'000. Lors de cette séance, le Conseil communal a rappelé que le réseau routier communal s'étend sur plus de 200 km linéaires et que son entretien représente un défi majeur. Il est important d'en maintenir la valeur, ce qui passe par un entretien régulier, y compris des tronçons encore en bon état, afin d'éviter des investissements plus conséquents à l'avenir.

La CGF a également noté que le chef de service dispose depuis peu d'une équipe élargie. Cela lui permet de consacrer davantage de temps aux divers chantiers et d'internaliser une bonne partie des soumissions et des suivis de chantier, dans un souci d'économie et d'efficacité. La CGF salue également la volonté du Conseil communal de planifier les réfections de routes en coordination avec les acteurs concernés, notamment au sein des localités où de nombreux réseaux sont situés sous la chaussée.



À ce sujet, il a été relevé que la mise en séparatif du village des Geneveys-sur-Coffrane revêt un caractère urgent et que la réfection des routes découlant de cet assainissement s'inscrit dans le crédit-cadre proposé.

Lors des échanges, la CGF a également obtenu des précisions selon lesquelles les fraisats de bitume ne seront plus étendus sur les chemins agricoles ou forestiers, comme cela avait été annoncé il y a plusieurs mois. Le Conseil communal prévoit de réaliser un entretien complet du réseau routier sans s'engager dans des démantèlements ou nouvelles constructions. Les travaux seront organisés par secteur afin de limiter les déplacements des machines et de réduire ainsi les coûts d'installation des chantiers. Sur la base des recommandations du rapport de la société Infralab SA, la CGF a validé l'approche du Conseil communal, visant à investir davantage dans le réseau routier afin d'améliorer légèrement sa qualité. Cela permettra d'éviter une détérioration plus importante des infrastructures et de limiter les coûts d'entretien sur le long terme.

Sur la base des informations recueillies, les membres de la CGF ont émis un préavis favorable à une large majorité et vous proposent d'accepter ce crédit-cadre. »

M. Christian Masini (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe remercie le Conseil communal pour la présentation de ce rapport. Celui-ci témoigne d'un travail approfondi et rigoureux, malgré la complexité du sujet. Nous saluons la qualité de l'analyse ainsi que la précision des éléments exposés. Les objectifs fixés sont ambitieux, et la population de Val-de-Ruz les attend avec impatience.

Le groupe accorde sa pleine confiance au Conseil communal en matière de priorisation des projets et de choix d'investissements. Avec une équipe désormais renforcée, nous espérons que les objectifs annoncés dans ce rapport pourront être atteints dans les délais prévus.

Le groupe PLR accepte ce crédit-cadre à l'unanimité. »

Mme Martine Felber (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste salue ce rapport clair et documenté. Le fait de se doter d'outils modernes, en l'occurrence l'examen du réseau par le véhicule d'auscultation et l'expertise d'Infralab SA, permet d'avoir une bonne vue d'ensemble du problème et facilite grandement la prise de décision. Le résultat des analyses, sans être une totale surprise, est évidemment plutôt alarmant et demande de ce fait une réponse appropriée. Les sommes en jeu sont considérables. Cependant, un budget annuel de CHF 1'700'000 par année, permet non seulement de stabiliser la situation, mais également d'améliorer progressivement l'état du réseau pour atteindre une note satisfaisante en l'espace d'une vingtaine d'années, tout en respectant les capacités financières de la Commune.

Le groupe socialiste considère donc qu'il est nécessaire de se donner les moyens pour avancer et prioriser les bons projets, en particulier ceux qui concernent également les conduites souterraines. Le mécanisme de calcul de la dérogation au frein à l'endettement pour 2026, accepté avec l'adoption du budget, le permettra à condition d'avoir également les ressources humaines nécessaires.



Si besoin, l'engagement de ressources supplémentaires en CDD ou CDM, voire un soutien externe pendant cette période, pourrait être une solution. La consultation de la Commission des aménagements urbains en phase d'avant-projet pour tous les tronçons de routes en zone urbanisée nous paraît essentielle.

Les principes convenus dans la feuille de route établie lors de la séance du 19 novembre, réunissant les présidents des groupes du Conseil général et une délégation du Conseil communal, devraient permettre une prise en compte des aspects environnementaux et sociaux des projets. Ceci afin d'assurer, entre autres, une prise en compte équitable de tous les usagers du tronçon concerné. Le groupe socialiste soutiendra, vous l'avez compris, la demande du crédit cadre pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« La demande de crédit de CHF 8'780'000 pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal a retenu toute l'attention de notre parti. En effet, la Commune dispose d'un réseau routier de quelque 230 km de voies de circulation, ce qui correspond à une surface de 660'000 m². L'indice de référence de l'entretien de notre patrimoine roulant est à considérer comme limite du critique, donc juste suffisant pour avoir un ordre d'idée. Nous devons donc investir passablement d'argent pour éviter une dégradation de notre réseau routier.

De plus, dès 2026, un surcoût pour l'évacuation de l'enrobé usé s'imposera, car ces déchets devront être envoyés dans des filières spécialisées si leur teneur en hydrocarbures dépasse le seuil limite. Ce crédit-cadre est établi pour les cinq prochaines années, de façon à pouvoir planifier au mieux les travaux à réaliser : devis, mise en soumission, étude d'impact, vision souterraine avec les différentes conduites à changer pour l'électricité, etc., entente entre les divers acteurs des travaux puis réalisation.

Un budget annuel de CHF 1'700'000 nous permettrait d'améliorer notre réseau petit à petit pour atteindre une note satisfaisante dans une vingtaine d'années, tout en respectant la capacité financière de la Commune. Il est bien entendu que les aménagements urbains, tels que des allées d'arbres, bandes herbeuses, etc., ne seront pas pris en compte dans ce crédit-cadre et qu'il faudra être très vigilant sur ces dépenses supplémentaires.

Ce crédit-cadre nous permettrait de rénover un sixième de notre réseau routier en cinq années. Il est également à relever que notre exécutif devra étudier toutes les façons de rénover nos routes, car les moyens pour y arriver sont multiples. Par exemple, le concassage du caisson en y mélangeant divers produits de stabilisation pour éviter de l'éliminer avec des taxes élevées. Une autre possibilité serait également de remblayer les chemins forestiers ou les places de chargement pour le bois, etc., avec des matériaux à recycler.

Dans son ensemble, notre groupe acceptera ce crédit-cadre tout en insistant sur la vigilance qu'il faudra avoir pour éviter toute dépense superflue. »



M. Laurent Debrot (Les Verts) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Notre groupe a longuement débattu de ce crédit-cadre et nous pouvons dire qu'une majorité le votera, estimant que le réseau routier est un patrimoine communal qu'il convient d'entretenir afin de le léguer à nos successeurs dans un état satisfaisant. Toutefois, le problème du montant annuel nécessaire a retenu notre attention. Nous constatons que le Conseil communal propose une somme supérieure à celle nécessaire pour garantir le maintien du niveau de qualité actuel, qu'il considère comme trop dégradé. D'après notre compréhension du rapport, il s'agit d'un supplément de CHF 300'000 par année pour l'amélioration globale de nos routes.

Il nous est difficile de juger de l'état de dégradation faute d'avoir sous la main tous les paramètres retenus par l'analyse de Infralab SA. Certains membres de notre groupe ont parfois été étonnés de la note obtenue par un tronçon qu'ils pensaient bien connaître. Le Conseil communal a manifestement fait des choix que nous avons eu parfois du mal à comprendre. Par exemple, pourquoi ne pas avoir privilégié systématiquement les rues où l'état des infrastructures souterraines est défaillant, en particulier pour le réseau d'adduction d'eau dont on sait que les fuites coûtent très cher à la Commune et aux consommateurs ?

Parmi les critères retenus, nous avons du mal à comprendre la classification des routes en fonction de leur usage, en particulier du nombre et du type d'utilisateurs. Nous estimons que les routes destinées principalement au trafic agricole ou forestier pourraient avoir un niveau d'exigence un peu inférieur à celui des routes destinées aux voitures dites de tourisme. Concernant ces routes peu fréquentées, serait-il envisageable de rétrécir au maximum la bande de roulement et de laisser des accotements stables, mais perméables pour les croisements ?

À propos du type d'entretien des routes, notre groupe a constaté avec étonnement que le rapport mentionne peu ou pas certains entretiens réguliers, comme le gravillonnage ou le colmatage des fissures. Nous avons l'impression que ce type d'entretien, courant par le passé, devient aujourd'hui une exception. Or, ces méthodes ne permettraient-elles pas, à un coût raisonnable, de maintenir à plus ou moins long terme la qualité de nos routes ?

Nous avons compris que le Conseil communal demande un crédit purement routier tout en ouvrant la porte, au cas par cas, à des aménagements plus écologiques. La Commission des aménagements urbains aura à se prononcer sur ces questions. Mais que restera-t-il financièrement pour envisager la plantation d'arbres, en particulier d'arbres remarquables pouvant marquer durablement une place publique ou un lieu de rencontre ? Ou encore pour installer des bancs, des tables publiques, des parcs à vélos ou des places de parc avec bornes de recharge, qu'il faut aussi planifier dans le cadre de la réfection des routes, des cheminements piétonniers alternatifs.

Quand nous avons vu que l'augmentation, même modeste, du crédit des Esserts a fait capoter le projet, nous avons des craintes pour l'avenir. Notre groupe a discuté de la possibilité de faire un amendement pour réduire le crédit, en laissant une somme disponible pour des aménagements alternatifs à définir au cas par cas.



Nous y avons finalement renoncé pour préserver la paix au sein de notre Conseil. Nous souhaitons faire confiance au Conseil communal et à la qualité du travail de la Commission des aménagements urbains pour garder les portes ouvertes au développement de la qualité et de la durabilité de notre environnement.

Nous remercions le Conseil communal pour son rapport ainsi que pour l'avoir présenté lors d'une séance commune avant le traitement dans nos groupes. Cela a été fortement apprécié. Nous voterons donc majoritairement ce rapport. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci pour vos interventions et pour la qualité de la réflexion qui a été menée autour de ces routes. J'aimerais déjà saluer tout le travail qui est fait par mes collaborateurs et par le service des travaux publics toute l'année, avec des exigences qui sont toujours plus élevées. Ce n'est vraiment pas évident, car nous faisons face à une population de plus en plus exigeante. Nous sommes tous des experts, et vous êtes tous des experts d'une manière ou d'une autre pour évaluer l'état des routes et imaginer quels aménagements seraient nécessaires.

J'aimerais relever que nous ne nous contentons pas de simplement entretenir les routes. Nous investissons chaque année CHF 200'000 à CHF 300'000 pour traiter les fissures, finir les enrobés, reboucher les nids-de-poule, etc. Tout ce travail est accompli par les collaborateurs des travaux publics. Cela ne se voit peut-être pas toujours. Il faudrait peut-être organiser des journées portes ouvertes pour permettre de découvrir ce travail en détail.

Je tiens également à souligner, comme formulé dans le rapport, que la Commune de Val-de-Ruz, en Suisse, se classe neuvième sur 2'121 communes en termes de réseau routier. Cela témoigne de l'ampleur de notre infrastructure. J'ai déjà entendu que certains rêveraient de réduire ce réseau, mais il faut bien relier les uns aux autres.

Nous avons une tâche et une responsabilité : celle d'entretenir cet ensemble. Avec CHF 1'700'000 par an, nous sommes parvenus à maintenir un entretien raisonnable et justifié, comme le montre un rapport réalisé par une entreprise experte.

Certes, ce rapport ne va pas dans chaque détail, car un tel degré de précision nécessiterait des budgets beaucoup plus importants pour payer des études approfondies menées par des ingénieurs. Cependant, nos connaissances s'affinent peu à peu. Il y a dix ans, c'était une entreprise qui fournissait une évaluation globale de la situation, et chaque employé devait juger de la qualité des routes. Aujourd'hui, nous avons une vue d'ensemble grâce à des analyses uniformisées sur tout le réseau. Cela représente 33'000 m² en zone urbanisée et 85'000 m² hors zones urbanisées, qui devront être entretenus dans les cinq prochaines années.

Je voudrais aussi mentionner qu'à la suite du dernier Conseil général, des mesures ont été prises pour mieux travailler avec la Commission des aménagements urbains, qui, je le rappelle, est une commission consultative. Les aménagements urbains peuvent ainsi être évalués en tenant compte des attentes de chacun, mais également des opportunités financières, car certains aménagements peuvent coûter très cher.



Pour répondre à vos préoccupations, concernant l'utilisation du fraisat, je tiens à préciser que cela fait depuis 2020 que nous n'utilisons plus de fraisat dans notre commune. Nous avons mis en place des règles strictes en ce sens, et cela s'applique aussi bien aux zones forestières qu'aux chemins agricoles. Cette pratique est désormais terminée.

Quant au manque d'analyse, on peut toujours faire mieux. Cependant, il est bon de rappeler l'effort de coordination que nous réalisons depuis deux ans. Nous réunissons deux fois par année toutes les entreprises qui interviennent sur les routes pour optimiser la coordination. Nous essayons de trouver les solutions les plus adaptées en combinant les différents crédits-cadres alloués à l'eau potable, aux eaux usées et aux routes. En zone urbanisée, notamment, il est essentiel d'harmoniser ces interventions pour garantir un travail efficace et cohérent. Je tiens à saluer le travail minutieux réalisé par mes équipes dans ce cadre.

Au vu des éléments présentés, le Conseil communal vous invite à approuver l'arrêté proposé. Celui-ci doit être adopté à la majorité qualifiée des 3/5 de l'assemblée. Je vous remercie de votre attention et pour le travail accompli. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 8'780'000 sur cinq ans (2026-2030) pour la réfection et l'entretien du réseau routier communal : accepté par 37 voix et 2 abstentions.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 en vue de modifier le plan d'aménagement local de Val-de-Ruz

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Pour la Commission de gestion et des finances, le plan d'aménagement local de Val-de-Ruz (PAL) a été accepté par le Conseil général le 29 avril 2024. Le dossier a été mis à l'enquête publique, et septante oppositions ont été formulées. Une opposition a été retirée, les autres ont fait l'objet d'une procédure de conciliation avec le Conseil communal. Au gré des contacts avec les opposants, la Commune s'est engagée à apporter certaines modifications à son PAL. Ces dernières ne portent pas sur la substance même du PAL, et ces modifications laissent espérer le retrait d'une partie des oppositions en satisfaisant les opposants.

Par ailleurs, la Commune elle-même souhaite apporter quelques modifications à ce PAL. Au vu de ce qui précède, une demande de crédit d'engagement auprès du Conseil général est nécessaire pour traiter ces modifications, en vue d'obtenir en finalité une sanction du PAL par le Conseil d'État. La Commission de gestion et des finances a préavisé positivement par huit voix contre une et vous encourage à soutenir cette demande de crédit. »



Mme Corine Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Notre groupe a étudié avec attention la demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la modification du plan d'aménagement local. À la vue des subventions attendues de CHF 69'000, l'investissement final net sera de CHF 41'000. Il est temps de finaliser ce dossier, tout en l'ajustant au mieux afin d'en faire un outil serviable et utile au développement de la commune dans les années à venir, tout en permettant d'être un bon compromis pour les opposants. Notre groupe acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. Brian Cuhe (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Notre groupe a pris connaissance de ce rapport pour une demande de crédit d'engagement de CHF 110'000 afin de modifier certains aspects du plan d'aménagement local. Ces adaptations sont indispensables afin d'obtenir une sanction du PAL par le Conseil d'État, au moins de manière partielle. Cette sanction partielle, en particulier pour Les Geneveys-sur-Coffrane, est également une condition pour pouvoir lancer les travaux du chauffage à distance actuellement bloqués. La mise en soumission pour la réalisation de ces adaptations sera effectuée comme c'est d'usage, et l'octroi restera naturellement soumis à l'acceptation du crédit par notre conseil. Enfin, même si le PAL implique encore des dépenses, nous estimons que cela fait partie des règles du jeu. C'est le prix à payer pour garantir que la voix de chaque citoyenne et de chaque citoyen soit entendue lorsque des modifications les concernent. Pour ces raisons, notre groupe soutiendra dans sa grande majorité cette demande de crédit. »

M. Cédric Charrière (Les Verts) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral remercie le Conseil communal pour la qualité du rapport et le travail effectué. Les modifications proposées, notamment la prise en compte des objets naturels particuliers à protéger, corrigent des éléments identifiés tardivement et permettent d'améliorer le plan d'aménagement local. Nous relevons également que ces ajustements sont couverts en partie par des subventions, réduisant ainsi le coût net de l'investissement à CHF 41'000.

Enfin, nous partageons l'idée que des oppositions, bien que contraignantes, peuvent enrichir le projet et renforcer son acceptation. Ce plan reste un outil essentiel pour le développement de la commune sur les 15 prochaines années. Pour ces raisons, le groupe Verts-Vert'libéral ne s'opposera pas à cette demande de crédit et en soutient l'adoption. »

Mme Nathalie Gless (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Dans le cadre de l'examen des oppositions déposées, la Commune s'est engagée à apporter certaines modifications à son PAL. Par ailleurs, elle souhaite de sa propre initiative clarifier certains articles du règlement. Ces modifications concernent, d'une part, des éléments du plan et du règlement et, d'autre part, la mise à jour de l'inventaire des objets particuliers à protéger, conformément aux nouvelles directives du chef du Département du développement territorial et de l'environnement, applicables depuis mars 2025.



Cette mise en conformité permettra, en outre, à la Commune de bénéficier d'une subvention cantonale. Dans l'intérêt d'une mise en œuvre rapide du PAL, il nous semble essentiel de soutenir la démarche de conciliation entreprise par la Commune en vue de parvenir à un accord avec les opposants. L'approbation du PAL par le Conseil d'État permettra effectivement à la Commune de disposer pleinement de cet outil fondamental pour sa gestion territoriale. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra donc à l'unanimité la demande de crédit d'engagement relative à la modification du plan d'aménagement local. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je vais être relativement bref parce que les résumés qui ont été faits correspondent totalement à la vision et aux enjeux que le Conseil communal vous a présentés. Je reviens rapidement sur des éléments de détails. Au tableau 7.2, plusieurs d'entre vous m'ont fait remarquer que les amortissements calculés étaient faux. Malheureusement, c'est le mauvais chiffre qui a été pris, mais il s'agit seulement d'une différence de CHF 4'100 à la place de CHF 6'900 par année. Je suis désolé, c'est vraiment une erreur de ligne.

Et puis, j'ai peut-être une petite précision à ajouter concernant le bureau qui a été choisi. Vous avez remarqué qu'il s'agit évidemment du même bureau qui a conçu tout le projet et qui va prendre en charge les corrections. Cela concerne bien le travail à corriger en fonction du résultat des discussions en procédure de conciliation avec les opposants. C'était la solution la plus naturelle à adopter.

De manière générale, nous faisons attention à changer régulièrement de prestataire pour les nouveaux sujets afin de ne pas prendre d'habitudes, bonnes ou mauvaises, et de toujours nous remettre en question.

Pour le reste, je n'ai pas entendu de questions dans les interventions. Donc, il s'agit maintenant d'avancer dans ce que j'espère être la toute dernière étape de finalisation du plan d'aménagement local avant de pouvoir repasser devant votre autorité. Vous devrez encore voter sur les corrections qui vont ensuite faire l'objet d'une deuxième enquête publique, car il y aura des modifications.

J'espère qu'il y aura aussi peu d'oppositions que possible. Ensuite, ce sera suivi d'une demande de sanction partielle ou totale devant le Conseil d'État. Nous pourrions alors enfin bénéficier de ce plan d'aménagement, qui nous servira à débloquer plusieurs projets dans la commune, qu'ils soient publics ou privés. »

M. Christian Masini (PLR) pose la question suivante.

« Cette modification du PAL, nous la comprenons bien, mais elles peuvent amener d'autres oppositions à vous entendre. Nous risquons alors d'être confrontés à une autre demande de crédit, si ces oppositions sont reçues, est-ce exact ? »

M. Roby Tschopp (CC) répond de la manière suivante.

« Je pense que cette remarque n'est pas fausse, mais peut-être un peu théorique. En effet, le montant inclut tout de même une marge pour des imprévus et pour les corrections.



Cela dit, la deuxième ronde d'opposition ne portera que sur les corrections qui ont été faites. Évidemment, nous ne sommes pas devins et j'espère que nous n'aurons pas besoin, à l'issue de cette deuxième ronde, de revenir avec une troisième version du PAL devant le Conseil général.

Malheureusement, je ne peux pas le garantir avec certitude. Cependant, je pense que cette situation est très peu probable. Mais il est difficile d'anticiper les arguments que pourraient utiliser les opposants et opposantes. Il nous faut rester modestes face à ce genre d'imprévus et travailler du mieux possible pour éviter que cela n'arrive. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la modification du plan d'aménagement local de Val-de-Ruz : accepté à l'unanimité.

10. Motions et propositions

Néant.

11. Résolutions, interpellations et questions

11.1. Question Q25.013 – Place de jeux de Boudevilliers et les autres...

« À la suite de la demande formulée par une citoyenne de Boudevilliers concernant la fermeture partielle de la place de jeux du village depuis le printemps 2025, quelles mesures concrètes le Conseil communal prévoit-il de mettre en œuvre pour réhabiliter cet espace, et dans quels délais peut-on espérer une résolution de cette situation ?

Par ailleurs, quelle est la vision du Conseil communal concernant les places de jeux dans la commune, et dans quel budget ces travaux sont-ils pris en charge ? Est-il envisageable de mettre en place une planification anticipative pour l'entretien et la rénovation des infrastructures, ou les travaux sont-ils uniquement opérés de manière curative ?

Cédric Charrière (VVL). »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« À la question, quelles mesures concrètes le Conseil communal prévoit-il de mettre en œuvre pour réhabiliter la place de jeu à Boudevilliers ? La balançoire en place arrivant en fin de vie, une nouvelle a été commandée en août et elle sera installée début janvier. Durant cette attente, ladite balançoire a été enrubannée et les travaux préparatoires sur la place de jeu de Boudevilliers ont débuté le 9 décembre 2025 avec son démontage.



Le toboggan sur la butte à proximité a également été identifié comme ne répondant plus aux normes drastiques actuelles. Celui-ci a été enrubanné, puis démonté le 9 décembre 2025. Le terrain sera préparé ces prochains jours afin d'accueillir une nouvelle tour avec toboggan en 2026.

À la question, dans quel délai peut-on espérer une résolution de cette situation ? La balançoire, commandée il y a plusieurs mois, sera mise en place dès sa réception début janvier 2026, comme déjà dit. L'achat de la nouvelle tour toboggan est prévu pour l'année prochaine, le budget 2025 ne le permettant pas. Les délais de livraison annoncés pour les installations varient entre un et six mois.

À la question, quelle est la vision du Conseil communal concernant les places de jeu dans la commune ? La commune compte 27 places de jeu, sans compter la future place qui verra le jour devant l'hôtel de La Vue-des-Alpes. Au total, 180 jeux sont concernés par le suivi attentif du service sports-loisirs-culture.

Suite à l'expertise effectuée par le bureau EXP'AIRES Evaluation SA de Genève, relatée dans son rapport final du 17 décembre 2024, tous les travaux prioritaires ont été réalisés en tenant compte des évaluations effectuées, mais également des urgences identifiées par notre service.

À la question, à quel budget ces travaux sont-ils pris en charge ? Les interventions sont financées dans le cadre du budget communal dédié à l'entretien des infrastructures. Toutefois, le budget disponible reste limité, ce qui nécessite de planifier les travaux en fonction des priorités et des ressources financières.

À la question, la Commune peut-elle mettre en place une planification anticipative ou les travaux restent-ils principalement curatifs ? Nous disposons d'une liste de tâches très exhaustive concernant l'état des infrastructures, ce qui permet une planification anticipative. Cependant, les contraintes budgétaires et les délais d'attente pour les matériaux et les prestataires nous obligent souvent à intervenir d'abord de manière curative, en traitant les éléments les plus urgents. À titre informatif, le montant alloué au budget 2025 pour les places de jeu est de CHF 27'000. Pour ce poste, CHF 45'000 ont été prévus au budget 2026. Par la suite, une réflexion sera menée dans les années à venir pour définir une stratégie à long terme qui pourra déboucher sur un crédit-cadre qui vous sera soumis par la suite. »

11.2. Question Q25.014 – Pourquoi certains chemins forestiers se transforment en autoroute ?

« D'importants travaux ont été réalisés ces dernières semaines sur la partie inférieure du petit sentier pédestre reliant Chévard aux Vieux Prés. Le chemin a été nivelé et considérablement élargi.

Pour les promeneurs, cette transformation paraît disproportionnée : pourquoi un tel élargissement ? D'autant que deux chemins transversaux, déjà praticables pour les véhicules, le traversent.

Hélène Cazes (Les Vert·e·s) »



M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Le chemin en question est une piste à machine en forte pente, également utilisée comme sentier pédestre, et non un chemin carrossable. On pourrait considérer sa rénovation comme une autoroute si la circulation automobile était possible, ce qui n'est pas le cas vu sa déclivité.

Dans le cadre de la RPT 25-29, soit les soutiens fédéraux pour les mesures d'entretien, il était devenu indispensable de garantir son utilisation pour des raisons forestières. L'érosion, le ruissellement des eaux ainsi que les dernières coupes ont rendu cette piste dangereuse et impraticable. Pour assurer les tâches forestières sécuritaire dans ce secteur, des travaux étaient nécessaires. À ma connaissance, aucun entretien n'avait été réalisé depuis des décennies à cet endroit.

Les objectifs des travaux poursuivent plusieurs buts : accéder plus facilement au massif et aux divisions ; éviter la fermeture de la route du Mont (Chézard-Saint-Martin – Les Vieux-Prés) lors des travaux forestiers ; corriger et aplanir l'assiette du chemin ; améliorer l'évacuation des eaux de ruissellement ; améliorer la sécurité des opérations de débardage et préserver le peuplement restant ; et faciliter les nettoyages de fin de chantier tout en tenant compte de la fréquentation de la piste par les promeneurs.

La piste dessert environ 15 à 20 hectares de forêt de protection. La distance entre les deux chemins est d'environ 260 mètres avec une forte déclivité déjà évoquée. Cette partie de la forêt, dans le secteur de la route du Mont, est exploitée presque annuellement depuis 2018 en raison du dépérissement du sapin blanc et de la chalarose du frêne. La fonction de protection y est prépondérante et les interventions visent avant tout à assurer la sécurité pour la route, mais aussi pour le village en contrebas.

Au vu de votre intervention, on comprend que les travaux effectués modifient considérablement pour plusieurs mois, voire années, l'usage qui en est fait au niveau du tourisme pédestre. Toutefois, la nature reprendra ses droits pour de nombreuses années, tout en permettant d'assurer la sécurité des travailleurs forestiers dans ce secteur escarpé.

À l'avenir, nous veillerons à mieux communiquer, en amont, sur les travaux réalisés à proximité des zones urbanisées. »

12. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **la présidente** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Nous allons nous permettre de faire quelques communications à plusieurs voix, étant donné que ce sera peut-être plus facile et plus précis pour les chefs de dicastère concernés de vous orienter avec précision.



Je commencerai pour ma part par un appel ou un rappel, si vous me permettez. Vous avez peut-être déjà reçu l'information : notre commune voisine du Val-de-Travers fête sa fusion le 24 février 2026, et la Commune de Val-de-Ruz est l'invitée d'honneur. Alors, c'est pendant les vacances de mars. Chez eux, la date est fixe, ils ne peuvent pas la changer. Une délégation a été invitée avec possibilité d'être accompagnée. Les places ne sont pas encore toutes prises, et ce serait un beau signe de considération que notre délégation soit complète. Donc, j'invite encore une fois celles et ceux d'entre vous qui ne sont pas en vacances durant la première semaine de mars de revoir l'invitation qui vous a été transmise et de nous accompagner, avec les membres du Conseil communal qui ne seront pas en vacances non plus, le 24 février à Val-de-Travers pour cette petite cérémonie. »

M. Ahmed Muratovic (CC) donne quelques communications de son dicastère.

« Hier, c'était le dimanche 14 décembre. En d'autres mots, c'était le début de l'horaire 2026 des transports publics. Ce sont des changements assez importants pour la Commune de Val-de-Ruz. Par exemple, la ligne 421, celle qui relie Neuchâtel à Cernier via La Côtière, obtient 5,5 paires courses supplémentaires, c'est-à-dire 11 passages de bus supplémentaires par jour. Ensuite, nous avons la ligne 423, c'est-à-dire celle qui dessert Cernier – Les Hauts-Geneveys et parfois Engollon. Sur cette ligne, le dernier bus est décalé de quelques minutes au départ des Hauts-Geneveys pour permettre la correspondance en provenance de Neuchâtel.

Ensuite, il y a la ligne 424, donc celle qui relie Cernier aux Geneveys-sur-Coffrane et parfois jusqu'à Montmollin et Rochefort. Elle a un petit changement, à savoir qu'il y a un bus supplémentaire qui part de Cernier à 14h45. Cela est particulièrement important pour les élèves de La Fontenelle qui finissent souvent en milieu d'après-midi, effectivement cela a résolu un problème à la demande des parents.

Nous vous rendons également attentifs à quelques changements de dernières minutes en fonction des lignes, notamment la 423. Tout est disponible sur les différents horaires auprès des CFF, Onde Verte, etc. Nous précisons aussi que l'achat des billets TransN n'est plus possible auprès du chauffeur, ceci pour permettre plus de fluidité. Par contre c'est encore possible pour un car postal. Pour ce qui est des seniors, vu que la fracture numérique peut encore exister, l'achat de billet est possible via des sms, et des informations ont été distribuées durant la journée des Aînés et via nos communications.

Place à la jeunesse maintenant. La motion M24.008 Offrir un encadrement durant les vacances scolaires, nous y répondrons formellement en février, le rapport est prêt et doit passer dans les différentes commissions. Cependant, nous n'avons pas attendu le rapport pour y répondre sur le fond. Nous avons déjà augmenté le nombre de places de parascolaire durant les vacances avec une coordination avec les structures privées, mais également de pré scolaire et puis un renforcement du passeport vacances dont la promotion est prévue au printemps 2026 via les canaux scolaires et para scolaires. Tout cela vous sera communiqué en détail dans le rapport de février 2026. »



M. Daniel Geiser (CC) communique quelques informations de son dicastère.

« Ce printemps, nous avons traité d'un rapport sur le ruissellement des eaux à Fontaines, nous vous informons que les travaux sont en cours et effectivement, ils sont importants pour protéger ce village. Un postulat a été déposé en lien avec la zone agricole. Une réponse doit être donnée normalement dans l'année qui suit et je vous annonce que c'est reporté au mois de mai ou de juin pour votre Conseil. »

M. Roby Tschopp (CC) clôture par les informations suivantes.

« Alors, je terminerai rapidement en vous remerciant du travail qui a été fait par votre autorité tout au long de cette année, mais surtout ces derniers temps, parce que nous avons eu un travail relativement intense. Je sais que les groupes des deux côtés, si j'ose le dire comme cela, de l'échiquier ont dû faire des efforts pour aller vers les autres et trouver le moyen d'obtenir le résultat que nous avons ce soir avec une commune qui peut avancer, qui peut prendre en compte les différentes sensibilités.

Je crois que quelqu'un tout à l'heure a évoqué les débats plus que crispés, voire délétères, que nous pouvons suivre, vraiment pas loin de chez nous, dans notre pays, dans les cantons voisins, voire même dans des communes pas si lointaines. Je vous remercie ce soir d'avoir eu des discussions constructives et d'avoir fait l'effort nécessaire en amont pour que les choses puissent se passer et se conclure. Sur la même lancée, je vous formule mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour le passage à la nouvelle année et je vous invite à l'apéritif traditionnel afin de partager un moment de convivialité tous ensemble. »

La présidente remercie et lève la séance.

« Je tiens également à vous remercier pour la qualité des débats de ce soir et vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année. Que cette période soit l'occasion de passer du temps avec les personnes qui vous sont chères, d'échanger et de partager des moments de convivialité. Profitez pleinement de ces instants précieux pour vous ressourcer et recharger les batteries. Au plaisir de vous retrouver en 2026. »

La séance est levée à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Geiser

Y. Tanner